

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Le 19 juin deux mille vingt-quatre à 17h30 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

#### DELIBERATION N°06

#### VALIDATION DU MARCHE PORTANT SUR LE DISPOSITIF D'ALERTE CITOYEN

Présents : Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Marc LAFOURCADE, Philippe LAMARQUE, Serge LASSERRE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Julien PARIS, Magali VALIORGUE

Absents Excusés : Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Céline FOURNIER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : Mardi 11 juin 2024

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 15

Votants/Pour : 15

Abstention : 0

Une délibération avait été prise concernant le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert portant sur le dispositif d'alerte citoyen.

En effet, le marché actuel avec la société INTRAMUROS se termine le 30 juin 2024 et n'est pas reconductible.

Le déploiement a permis à de nombreuses collectivités de mettre à disposition gratuite l'application aux administrés les informant de toutes les actualités, événements et autres services sur un territoire communale et intercommunale.

La consultation a été publiée en appel d'offres ouvert, sur des supports réglementaires.

Deux candidats ont déposé une offre. Des auditions ont lieu en visioconférence avec les deux candidats et selon un scénario fourni au préalable.

Une notation établie par la commission d'appel d'offres prévue le 19 juin et a retenu le candidat pour la prestation de marché en question.

## LE COMITE SYNDICAL

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

**Vu** le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

**Vu** la délibération du comité syndical en date du 19 décembre 2023 portant sur le lancement du marché en appel d'offres ouvert ayant pour objet l'application alerte citoyen,

**Vu** les avis de publicité réglementaires publiés,

**Vu** le rapport d'analyse des offres et les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2024,

**Vu** le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

**Article 1 :**

D'approuver le marché à venir avec la société INTRAMUROS. Le marché court à compter du 01 juillet 2024 et est conclu pour une durée de 24 mois (période ferme) avec possibilité de reconduction du marché.

Le marché sera donc conclu :

- Pour sur une période de 24 mois ferme : 102 000 euros HT (soit 122 400 euros TTC)
- Avec renouvellement de 24 mois supplémentaire : 204 000 euros HT (soit 244 800 euros TTC)

**Article 2 :**

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

*Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait à Mont-de-Marsan, le 19 juin 2024

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Départemental ALPI  
Magali VALIORGUE**

- Acte a été télétransmis électroniquement le :  
- est devenu exécutoire le :  
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-